



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 5 JUIN 2025

DCM250605\_028

**VOIRIE - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AY 1066 APPARTENANT A MADAME MARIE CLAIRE NICAISE CLAIN**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le :

11 JUIN 2025

Que la convocation a été faite le 28 mai 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	24
Représentés :	7
Absents :	14
Total des votes :	31

Le Maire



Joé BEDIER

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina

**ETAIENT REPRESENTES :**

Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur NAZE Gilles, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

*Considérant* l'accord entre les parties

## 1- CONTEXTE

Madame Marie Claire Nicaise CLAIN a sollicité la municipalité pour l'acquisition d'une partie de son terrain cadastré AY 1066 afin de régulariser l'empiètement fait par la commune pour la réalisation du chemin Vassal (plan ci-joint).

Aussi, il a été convenu entre les parties que l'emprise foncière affectée à cette voie sera cédée gratuitement à la commune à la condition que celle-ci réalise une clôture qui délimitera la propriété de Mme CLAIN.

## 2- CARACTERISTIQUES DU BIEN

Référence cadastrale	Superficie	Zonage au PLU du 29/02/2019	Adresse
AY 1066	40 m <sup>2</sup> (à parfaire par un géomètre expert)	UC	1153 chemin Grand Canal 97440 Saint-André

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

### Article 1 :

- D'approuver la cession de ce bien aux conditions ci-dessus ;

### Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition et notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents ;

### Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires correspondantes.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Saint-André le

16 JUIN 2025

Le Maire



Joé BEDIER

**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (Non Contractuel)****CLOTURE CHEMIN VASSAL Hauteur 2,00 m  
DEVIS POLE INFRASTRUCTURE  
COMMUNE DE SAINT-ANDRE**

N°	Désignations des prestations	u	Quant.	P.U.	Total
				<b>Sous total 200</b>	<b>10 360,00€</b>
	Terrassements et Fouilles en terrain ordinaire	m <sup>3</sup>	10	30,00€	300,00€
	Maçonneries de soutènement	m <sup>3</sup>	10	56,00€	560,00€
	Maçonneries de parpaings	m <sup>2</sup>	110	65,00€	7 150,00€
	Découpe de chaussée à la scie	ml	50	15,00€	750,00€
	Béton Bitumineux 0/6 ep: 5cm	m <sup>2</sup>	50	32,00€	1 600,00€

<b>TOTAL HT</b>	<b>10 360,00€</b>
<b>T.V.A 8,50%</b>	<b>880,60€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>11 240,60 €</b>

